

COMMUNIQUE DE PRESSE et INVITATION

Remise des certificats aux stagiaires ayant suivi leur formation « Employé en courtage et assurance - PCP »

31 mars 2010 à 17h

Dans les locaux de Feprabel
avenue Albert Elisabeth, 40
1200 Bruxelles

Une première! Le Ministre de la Formation professionnelle **Emir Kir**, **BRUXELLES FORMATION** et **Feprabel** (Fédération des courtiers d'assurance et des intermédiaires financiers de Belgique) remettront ce 31 mars les certificats aux premiers stagiaires ayant réussi la formation « Employé en courtage et assurance », une formation inédite dispensée par FEPRABEL, en collaboration étroite avec BRUXELLES FORMATION.

La presse est cordialement invitée à venir assister à cette remise de certificats.

Cette formation pilote tire son origine des tables rondes organisées dès 2008 par BRUXELLES FORMATION et où des entreprises bruxelloises étaient invitées à faire part de leurs besoins en terme de personnel qualifié. Cinq tables rondes ont ainsi été organisées par secteur d'activité dont une relative au secteur « Bureau et Services ». BRUXELLES FORMATION y a rencontré une quinzaine d'entreprises du secteur tertiaire et notamment FEPRABEL.

Suite à cette rencontre, une convention a été signée entre FEPRABEL et BRUXELLES FORMATION dont l'objectif est la formation des demandeurs d'emploi au « métier d'employé en courtage et d'assurance - PCP ». Le projet-pilote a été mis en place rapidement, les premières formations ont débuté le 27 octobre 2009 et se sont achevées le 19 mars 2010. Lors des séances d'information, ce ne sont pas moins d'une trentaine de personnes qui se sont présentées dont 12 personnes ont été finalement sélectionnées par FEPRABEL et BRUXELLES FORMATION.

Cette formation courte et proche de l'emploi est d'autant plus importante que les

métiers de l'assurance font partie des fonctions critiques en Région bruxelloise.

Elle s'adresse principalement aux demandeurs d'emploi bruxellois en possession d'un certificat de l'enseignement secondaire supérieur et ayant de préférence une année minimum d'expérience professionnelle dans le domaine administratif. Le programme de formation se compose de toutes les matières d'assurance : la législation sur les assurances, les assurances auto, les assurances incendie, les assurance vie et accident de travail. Des cours sur le logiciel informatique d'assurance et sur la communication générale (la gestion du stress, la recherche d'emploi, l'écoute) ont également été dispensés.

La durée totale de cette formation à temps plein se compose de trois semaines de préformation (qui consiste en une remise à niveau en bureautique), et d'un mois et demi de formation théorique et de trois mois de formation en alternance chez le courtier. .

A la fin de la formation, un certificat « PCP- Personne en contact avec le public » agréé par la CBFA (Commission Bancaire, Financière et de l'Assurance) est délivré par FEPRABEL. Cette attestation est une obligation légale pour toute personne voulant être en contact avec le public et travaillant dans les bureaux de courtage et d'assurance.

A ce jour, trois stagiaires ont d'ores et déjà reçu des offres FPI-E (Formation professionnelle individuelle en entreprise) lors de leur stage effectué auprès de courtiers. La FPI-E est une mesure que BRUXELLES FORMATION propose à ses stagiaires en fin de formation qualifiante, afin qu'ils puissent se perfectionner au sein d'une entreprise. Celle-ci consiste en un contrat de formation d'une durée de un à six mois pendant lequel le stagiaire est formé aux besoins de l'entreprise. Celle-ci est tenue d'engager le stagiaire pour une durée au moins équivalente à celle de la formation. Grâce aux courriers envoyés par FEPRABEL à ses propres affiliés, dix autres offres d'emploi ont également été réceptionnées au sein de BRUXELLES FORMATION « Bureau et Service » qui, ensuite, les a transmises aux stagiaires.

Outre les postes vacants chez les courtiers, les stagiaires ont également la possibilité de postuler dans des compagnies d'assurances, dans des mutuelles ainsi que dans les institutions publiques et privées disposant d'un service juridique.

« Je me réjouis du succès de ce partenariat conclu entre BRUXELLES FORMATION et FEPRABEL, indique Emir Kir. Ce type d'initiative est essentiel car il permet que les formations collent le plus possible à la réalité de la demande. Tout le monde est gagnant au final: l'entreprise trouve le personnel adéquat, formé comme elle l'entend, et des personnes sans-emplois sont rapidement formées et remises à l'emploi. Je suis convaincu que ce genre d'initiative, que nous encourageons et multiplions, constitue chaque fois une pierre à l'édifice immense qu'est la lutte contre le chômage en Région bruxelloise. »

Contacts presse:

- Pour le Cabinet d'Emir Kir: Fabienne Defrance 02/506.34.19 ou 0499/588.300
- Pour BRUXELLES FORMATION: Patricia De Schutter 02/371.74.20 ou 0477/788.805